

Mutation, suite a conflit

Par renaud, le 15/02/2011 à 18:57

Bonjour, je suis en conflit avec mon employeur, celui-ci refuse de me licencier et préfère que je démissionne de moi même, pour me mettre un peu plus la pression et accélérer le mouvement, il a décidé de me muter a 1h30 de route de chez moi.

Puis-je refuser ce nouveau poste pour quelques raisons que cela soit, sachant que j'ai une clause de mobilité et qu'il reste dans les termes de cette close.

Mais j'ai quand même un enregistrement de notre conversation ou il est clairement dit soit je démissionne soit je suis muté.

Merci d'avance de votre aide

Renaud

Par P.M., le 15/02/2011 à 19:02

Bonjour,

La mise en oeuvre d'une clause de mobilité ne doit servir que le strict intérêt de l'entreprise et ne pas constituer une sanction déguisée ou un moyen de pression contre le salarié...